

## VOTER DE 1815 A 1870

<p><b>Thème 3</b> <b>Société, culture et politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle</b></p> <p>» Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870.</p> <p>» La Troisième République.</p> <p>» Conditions féminines dans une société en mutation.</p>	<p>De 1815 à 1870, des Français votent : qui vote ? pour élire qui ? comment vote-t-on ? La question du vote, objet de débats politiques, permet de rendre compte des bouleversements politiques du siècle et de voir comment les Français font l'apprentissage d'un « suffrage universel » à partir de 1848.</p> <p>Après les événements de 1870 et 1871, l'enjeu est de réaliser l'unité nationale autour de la République : l'école, la municipalité, la caserne deviennent des lieux où se construit une culture républicaine progressiste et laïque. Mais de son installation à la loi de Séparation des Églises et de l'État, la République est encore discutée et contestée.</p> <p>Quel statut, quelle place, quel nouveau rôle pour les femmes dans une société marquée par leur exclusion politique ? Femmes actives et ménagères, bourgeoises, paysannes ou ouvrières, quelles sont leurs conditions de vie et leurs revendications ?</p>
---	--

### Thème 3 : Société, culture et politique dans la France du 19<sup>e</sup> s.

#### Chapitre I : Comment le vote unifie-t-il les Français et leur donne-t-il un nouveau moyen d'expression (1815-1870) ?

##### Objectifs de la séquence : voter de 1815 à 1870, une difficile conquête.

-Je connais les **repères historiques** suivants : 1815-30 : la Restauration ; 1830-48 : la Monarchie de Juillet ; 1848 : suffrage universel masculin ; 1848-51 : la Deuxième République ; 1852-70 : le Second Empire ; 1870-1940 : III<sup>e</sup> République.

-Je suis capable de présenter et d'expliquer **un document étudié en classe**.

-Je connais quelques **personnages historiques** : Louis-Napoléon Bonaparte ; François Guizot ; Alexandre Ledru-Rollin ; Adolphe Thiers.

-Je sais **expliquer les termes** suivants : le suffrage censitaire ; un député ; un plébiscite ; un suffrage ; une candidature officielle ; un notable.

**-Pour réviser**, je peux m'appuyer sur les pages 148/149.

Doc d'accroche : Vidéoprojeter 1 : carte d'électeur de 1830.

#### I. Quelle est la place du vote sous la monarchie constitutionnelle ?

**Le citoyen Aufauvre Etienne paye un impôt de 721 francs : il peut donc voter (cens minimal : 300 F). On parle d'un **suffrage censitaire**. Les citoyens pauvres sont exclus du vote.**

POLYCOP n°1 : Comparaison de deux discours : Ledru-Rollin et Guizot.

*Le suffrage censitaire fait naître des revendications dans les années 1840.*

"La souveraineté, du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères ont proclamé. Mais cette souveraineté, qu'est-elle devenue ? Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député. Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. [...] C'est dire assez que ce système a fait son temps, et qu'il faut le changer, sous peine de subir une violente révolution. [...] Cette réforme, il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune ; qu'il soit désigné pour sa vertu."

*Discours de Ledru-Rollin aux électeurs de la Sarthe, 23 juillet 1841.*

Document n°4.

J'ai beau regarder, j'ai beau chercher : je ne puis trouver parmi nous, aujourd'hui, dans l'état de la société, à la réforme électorale qu'on vous propose, aucun motif réel, sérieux [...]. Il n'y a plus de luttes entre les classes ; il n'y a plus d'intérêts profondément divers, contraires. Qu'est-ce qui sépare aujourd'hui les électeurs à 300 francs des électeurs à 200, des électeurs à 150, des électeurs à 50 ? Ils ont au fond les mêmes intérêts, ils sont dans la même condition civile, ils vivent sous l'empire des mêmes lois. [...] L'électeur à 300 francs représente parfaitement l'électeur à 200 francs, à 100 francs : il ne l'exclut pas : il le représente, il le protège, il le couvre, il ressent, il défend les mêmes intérêts.

*Discours* de François Guizot à la Chambre des députés, le 16 février 1842.

1/ Le premier document est un discours de **Ledru-Rollin**, avocat et homme politique. Il s'adresse aux électeurs de la Sarthe dans le cadre des élections législatives.

Le second document est aussi un discours. Son auteur est **François Guizot**, ministre de Louis-Philippe. Il s'adresse aux **députés** (= personnes élues pour faire partie d'une chambre législative).

Les deux auteurs interviennent dans le contexte du débat sur le suffrage universel, de plus en plus présent à partir des années 1840.

2/ Ledru-Rollin est favorable au suffrage universel : "*Que tout citoyen soit électeur*".

Guizot est contre le suffrage universel : "*je ne puis trouver [...], à la réforme électorale qu'on vous propose, aucun motif réel, sérieux.*"

3/ Guizot est favorable au suffrage censitaire car il veut une **monarchie libérale** qui s'appuie sur la bourgeoisie.

Ledru-Rollin est **républicain** : il veut donner la parole au peuple.

## II. En quoi l'instauration du suffrage universel masculin constitue-t-elle une rupture majeure dans la vie politique française ?

### 1/ La Deuxième république : d'une république démocratique...

En février 1848, le roi Louis-Philippe est renversé par une révolution. Les Républicains prennent le pouvoir.

Le suffrage universel masculin est décrété par Ledru-Rollin.

Texte n°2 p. 142 : Tocqueville raconte la 1<sup>ère</sup> élection au suffrage universel.

Le témoignage du comte de Tocqueville montre que les électeurs ruraux suivent en masse les **notables** (anciens seigneurs, riches propriétaires) ce qui donne un avantage aux candidats conservateurs.

Un **notable** : personne à laquelle sa situation sociale (ancien noble, médecin, notaire, avocat...) confère une certaine autorité dans les affaires publiques.

Vidéoprojeter 3: affiche organisant le scrutin présidentiel du 10 décembre 1848.

1848 : 1<sup>ères</sup> élections présidentielles. Louis-Napoléon Bonaparte est élu. Dans les masses paysannes, le mythe napoléonien est vivace.

### 2/ ... à une république autoritaire.

Caricature n°2 p. 144 contre la loi électorale de 1850.

**Adolphe Thiers** est un homme politique libéral : il est favorable à une restriction du suffrage universel. Selon lui, les plus pauvres ne doivent pas voter. Il pense que le vote doit être réservé aux propriétaires ou aux locataires stables.

Doc d'accroche : vidéoprojecter 4 décret du 2 décembre 1851.

### **III. Comment Napoléon III utilise-t-il le suffrage universel pour se maintenir au pouvoir ?**

Le 2 décembre 1851, alors que la fin de son mandat approche, le président de la République L.-N. Bonaparte viole la constitution en décidant de se maintenir au pouvoir. Les opposants sont arrêtés.

Vidéoprojecter 5 : avis pour le vote du 21 décembre 1851.

Le président de la République Louis-Napoléon Bonaparte utilise la méthode du **plébiscite** (référendum) pour devenir empereur sous le nom de Napoléon III en 1852.

Document n°4 p. 152 : caricature d'un plébiscite par H. Daumier.

La caricature célèbre de Honoré Daumier tourne en ridicule les plébiscite puisque la réponse est connu d'avance : le manque de connaissance de nombreux électeurs (qui suivent les notables) les fait voter OUI.

Vidéoprojecter 6 : affiche d'une candidature officielle en 1852.

Sous le Second Empire (1852-1870), l'empereur favorise les **candidatures officielles** en finançant leur campagne électorale et en demandant l'appui des notables.